



Doc. 14579 Add. 2

20 juin 2018

Élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Rapport d'activité

Bureau de l'Assemblée

1. Rapport de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

La Commission s'est réunie à Paris le 15 juin 2018, sous la présidence de M. Valeriu Ghilechi (République de Moldova, PPE/DC).

2. Introduction

La Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme a évalué la liste des candidats à la Cour au titre de Saint-Marin¹.

3. Conclusion de la Commission sur la liste des candidats présentée par Saint-Marin

La Commission a eu des entretiens avec tous les candidats le 15 juin 2018.

La Commission recommande à l'Assemblée, à une très large majorité, M. Gilberto Felici comme le candidat le plus qualifié.

1. Voir l'annexe 1 pour la liste des candidats présentée par le gouvernement concerné. Une liste complète et les curriculum vitae des candidats peuvent être trouvés dans le document de l'Assemblée: [Doc. 14562](#).



Annexe 1 – Liste des candidats présentée par le gouvernement de Saint-Marin

- M. Gilberto FELICI
- M. Gian Paolo PASQUALI
- M^{me} Silvia ROSSI

Annexe 2 – Membres de la Commission ayant participé à la réunion²

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

- M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, *Président*
- M^{me} Alina Ștefania GORGHIU, Roumanie
- M^{me} Biljana PANTIĆ PILJA, Serbie

Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

- Lord Donald ANDERSON, Royaume-Uni, 2^{ème} Vice-président
- M^{me} Petra BAYR, Autriche
- M^{me} Eka BESELIA, Géorgie
- M. Boriss CILEVIČS, Lettonie
- M. Titus CORLĂȚEAN, Roumanie

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

- M. Olivier BECHT, France
- M^{me} Olena SOTNYK, Ukraine
- M. Jordi XUCLÀ, Espagne

Groupe des conservateurs européens (CE)

- M. Kostiantyn USOV, Ukraine

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

- M. Tiny KOX, Pays-Bas

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

- M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
- M. Günter SCHIRMER, Chef du secrétariat

2. Dans certains cas, les membres suppléants n'ont pas voté (en tenant compte du nombre maximum de personnes autorisées à voter à l'égard de chaque groupe politique).